

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Martigny, le 3 septembre 2021

PROJET AGGLO COUDE DU RHÔNE : LE PROJET FINALISÉ PRÉSENTÉ À LA POPULATION

À la suite d'une première phase participative en mars 2021, le projet d'agglomération du Coude du Rhône a été affiné. La version finalisée sera présentée mi-septembre à la population pour information avant d'être déposée à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) de la Confédération.

Le projet d'agglomération du Coude du Rhône aborde sa dernière étape de consultation populaire. En mars dernier, une première information à la population des communes concernées (Martigny, Martigny-Combe, Fully) avait été effectuée malgré la crise sanitaire, via une consultation en ligne. À la suite de ces retours, le projet d'agglomération du Coude du Rhône a été consolidé et validé par le comité de pilotage intercommunal (COFIL). « Ces échanges avec la population sont essentiels puisqu'ils nous permettent d'avancer dans le bon sens et de corriger certaines mesures proposées. » explique Romain Fournier, coordinateur du projet. Il ajoute : « Un projet d'agglomération doit être intégré à une démarche participative et globale. C'est ce qui fait sa qualité et son ancrage dans la vie de toutes et tous. » Afin de nourrir cet échange indispensable, un site internet regroupant toutes les questions et informations utiles à la population a été créé (<https://agglo-coude-rhone.ch>).

1 / 3

Aujourd'hui terminé, le projet d'agglomération du Coude du Rhône passera par une dernière étape de présentation citoyenne avant d'être déposé à la Confédération. La population est ainsi conviée à une soirée d'information pour prendre connaissance de la version finale du projet d'agglomération du Coude du Rhône (PA4), le **lundi 13 septembre 2021 à 19h à Martigny, à la salle communale - Rue des Petits-Epineys 7**.

Après cette dernière étape, le projet sera ensuite signé par les présidentes des trois communes concernées, un représentant du Conseil d'Etat et le président du COFIL puis déposé auprès de la Confédération pour examen. « En cas de retour positif, la région pourra compter sur un soutien financier important afin de mettre en œuvre les mesures proposées. » poursuit Bernard Monnet, président du Comité de pilotage du projet d'agglomération du Coude du Rhône. Il conclut : « Un développement territorial durable, imaginé en collaboration avec ses habitants, est non seulement indispensable, mais constitue un atout précieux pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie de la région. »

La signature du projet est prévue le mardi 14 septembre 2021 à 9h à Martigny, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, en présence des médias et des membres du comité technique (COTECH) et du comité de pilotage (COFIL).

Qu'est-ce qu'un projet d'agglomération ?

Les projets d'agglomération (PA) forment un pilier important du développement territorial durable de la Suisse (www.ave.admin.ch). Via les PA, la Confédération incite à une planification cohérente des transports, de l'urbanisation et du paysage par-delà les limites communales, cantonales et nationales si besoin.

Moteurs de la croissance économique, sociale et culturelle, les villes et les agglomérations fournissent des prestations qui profitent également aux régions voisines, aux espaces ruraux et aux régions de montagne. De nombreux défis territoriaux – par exemple en rapport avec la croissance du milieu bâti et de la mobilité ou les changements de société – sont ainsi concentrés dans les espaces urbains.

Avec la Politique des agglomérations (AggloPol), la Confédération soutient les espaces urbains de la Suisse afin qu'ils puissent faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Après une procédure d'examen du projet par la Confédération, les agglomérations peuvent bénéficier – pour les infrastructures de transports retenues – d'un co-financement de 30% à 50% en fonction de la qualité du projet. Pour l'agglo Coude du Rhône, cela représente un retour potentiel de plus de 16 millions.

La Politique des agglomérations 2016+ vise quatre buts à long terme :

- **Objectif n° 1 : une qualité de vie élevée**
Les agglomérations offrent une qualité de vie élevée et présentent une forte cohésion interne dans une société marquée par la diversité.
- **Objectif n° 2 : un attrait économique élevé**
Les agglomérations sont renforcées dans leur rôle de moteur de l'économie et sont compétitives sur la scène internationale.
- **Objectif n° 3 : un développement urbain de qualité**
Les agglomérations se développent en ménageant les ressources et en orientant l'urbanisation vers l'intérieur.
- **Objectif n° 4 : une collaboration efficace**
Les communes des agglomérations s'emploient activement à relever les défis communs dans le cadre de collaborations efficaces.

L'Antenne Région Valais romand (ARVr) joue un rôle clé pour la phase d'élaboration des projets d'agglomération ainsi que pour la mise à disposition de ressources administratives et humaines, notamment dans l'échange d'expérience, la coordination supérieure et la gestion électronique des mesures et des données.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :

- Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz
Présidente de Martigny
027 721 21 11, al.couchepinvouilloz@villedemartigny.ch
- Mme Florence Carron Darbellay
Présidente de Martigny-Combe
078 640 03 33, presidente@martigny-combe.ch
- Mme Caroline Ancay-Roduit,
Présidente de Fully
027 747 11 20, caroline.ancay@admin.fully.ch

- M. Bernard Monnet
Préfet du district de Martigny, Président du COPIL du PA du Coude du Rhône
079 213 28 28, monnet.bernard@netplus.ch
- M. Romain Fournier
Spécialiste mobilité – Antenne Région Valais romand, chef de projet
079 760 02 54, r.fournier@regionvalaisromand.ch

Liens

- <https://www.regionvalaisromand.ch/fr/projet-agglomeration-coude-rhone-1384.html>
- <https://agglo-coude-rhone.ch>
- Projet final disponible ici : https://agglo-coude-rhone.ch/wp-content/uploads/2021/09/20210902_PA4_CdR_Rapport_V_FINALE.pdf
- Documents et visuels disponible ici : <https://www.swisstransfer.com/d/d9daf1ce-97e2-4ef3-9537-9e239c517424>